



Madame Violeta Bulc
Commissaire des Transports
Commission européenne
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Date : Le 27 septembre 2016
Page 1 de 4

Madame la Commissaire,

En tant que ministres des transports d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Luxembourg et de la Norvège, nous souhaitons vous faire partager notre position commune sur la question du droit européen applicable au transport routier international.

Nous soulignons expressément que nous défendons sans réserve le respect des libertés fondamentales que sont la libre prestation des services et la libre circulation des marchandises au sein du marché intérieur européen. Nous reconnaissons bien sûr également l'interdiction de discrimination comme étant un principe fondamental de l'Union européenne.

Nous sommes cependant préoccupés par deux facteurs affectant ce secteur : nous notons, d'une part, que les libertés fondamentales sont de plus en plus souvent invoquées de manière abusive pour éviter d'appliquer les règles européennes qui sont une garantie d'une concurrence loyale dans le marché intérieur. D'autre part, l'exécution d'activités illégales, l'émergence de sociétés écrans et les pratiques commerciales déloyales sont de plus en plus fréquentes. Outre l'impact négatif sur la concurrence loyale, sur la perception de l'Europe par nos citoyens et sur les conditions de vie des travailleurs européens, cela contribue à créer des risques importants pour la sécurité routière.

Nous soutenons sans ambages les acquis du marché unique européen et la création d'un espace européen des transports. Mais nous tenons également à souligner que l'Union européenne doit être bien plus qu'une communauté économique et d'égalisation des conditions de vie et de travail dans le progrès, en imposant les mêmes niveaux de droits sociaux à tous les citoyens et acteurs du marché unique, prestataires de services sur leurs territoires.

Pour répondre à ces valeurs fondamentales communes qui inspirent la construction européenne depuis son origine, les Etats membres se doivent de mettre en œuvre les principes prévus dans les Traités européens de non-discrimination et d'égalisation des conditions de vie et de travail dans le progrès, en imposant les mêmes niveaux de droits sociaux à tous les citoyens et acteurs du marché unique, prestataires de services sur leurs territoires.

L'application ferme des règles existantes dans l'espace européen de transports est une condition *sine qua non* pour répondre aux inquiétudes de nos citoyens et de nos entreprises qui sont mécontents face à la mise à profit d'« échappatoires » et de « possibilités d'abus » dans le marché unique. Si les Etats membres mettent en place des dispositifs non-discriminatoires s'appliquant à l'ensemble des entreprises et des salariés fournissant des prestations de services, et ceci indépendamment de la nationalité ou d'autres critères, cette approche ne saurait être considérée comme protectionniste mais comme la simple application des principes des traités. Elle est également le reflet des positions du Président Juncker soutenant le « principe-clef [visant à] assurer un même salaire pour un même emploi au même endroit ».

Dans cette même logique, les règles visant à garantir la protection des citoyens par le contrôle et l'application des règles de sécurité routière ne sauraient être considérées comme protectionnistes. Ainsi, les mesures prises par exemple pour éviter la congestion permanente des aires d'autoroute par des poids lourds y stationnant de manière durable – voire partiellement sur l'autoroute - sont un moyen nécessaire pour maintenir la sécurité et l'ordre public.

Confrontés à un nombre croissant d'abus ou d'interprétations dérogatoires des réglementations de l'UE dans le domaine du transport routier s'écartant délibérément de l'intention et de l'objectif du législateur, nous estimons de plus en plus nécessaire de déployer des moyens importants pour lutter contre ces pratiques abusives. Cela a pu être le cas dans certains Etats membres, comme la France, pour interdire de passer le temps de repos hebdomadaire normal à bord du véhicule.

Toutefois, nous tenons à souligner que des réglementations adéquates à l'échelle de l'UE sont préférables aux mesures nationales.

Nous attendons donc que la Commission européenne réponde à nos préoccupations sur les aspects sociaux et les questions de sécurité routière dans le transport routier, notamment en ce qui concerne :

- l'interdiction du repos hebdomadaire régulier à bord du véhicule ;
- le renforcement et l'harmonisation des contrôles. Il nous apparaît également fondamental que l'application de règles et normes sociales similaires au niveau de l'UE soit un préalable à toute discussion portant sur un approfondissement de la libéralisation du marché du transport routier ;
- les mesures à prendre pour mettre un terme aux activités des sociétés écrans ainsi qu'à d'autres pratiques abusives ;
- les mesures à prendre en compte pour éviter le développement déraisonnable de l'utilisation des véhicules utilitaires légers pour réaliser du transport international

Compte tenu de la montée des populismes dans beaucoup de pays d'Europe, il convient de redonner à nos concitoyens l'espoir et l'objectif d'une Europe intégrée qui les protège plutôt qu'une simple zone économique où une concurrence acharnée intra-européenne s'applique sans socle social commun. Les questions qui nous animent dans le secteur des transports sont au cœur de ces préoccupations.

Nous comptons, Madame la Commissaire, sur votre pleine implication pour combattre efficacement le risque de division de l'Europe que vous avez évoqué à l'occasion du Conseil Transports du 7 juin 2016.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jörg LEICHTFRIED

*Federal Minister for Transport, Innovation and
Technology, Austria*

François BELLOT

*Minister of Mobility, in charge of Belgocontrol
and the National Railway Company, Belgium*

Hans Christian SCHMIDT

Minister for Transport and Building, Denmark

Alain VIDALIES

*State Secretary for Transport, Maritime Affairs
and Fisheries, France*

Alexander DOBRINDT

*Federal Minister of Transport and Digital
Infrastructure, Germany*

Graziano DELRIO

Minister of Infrastructure and Transport, Italy

François BAUSCH

*Minister for Sustainable Development
and Infrastructure, Luxembourg*

Ketil SOLVIK-OLSEN

*Ministry of Transport and Communications,
Norway*